



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2015**

**DATE DE
CONVOCAION**

14 Décembre 2015

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 13
ABSENTS : 06
QUORUM : 10
PROCURATION : 01

**DELIBERATION N°53/2015/MT
Huîtres de Montsinéry : plan de financement**

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE DIX-HUIT DECEMBRE A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Patrick LECANTE, Maire
M. Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint
Mme Marcelline POPO, 2^{ème} Adjointe
Mme Liliane DAUPHIN, 4^{ème} Adjointe
M. Jean-Yves TARCY, 5^{ème} Adjoint
M. Vincent MAYEN, Conseiller
Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, Conseillère
Mme Eldha SAMEDI, Conseillère
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller
Mme Marie-Claude LACROIX PINSON, Conseillère
M. Donel DUCCE, Conseiller
Mme Isabelle AUBIN, Conseillère
M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller

ABSENTS EXCUSES : M. Brice SEPHO, 3^{ème} Adjoint
Mme Valérie BATAILLIE, Conseillère
Mme Eléonore JOHANNES, Conseillère

ABSENTS : M. Christian PORTHOS, Conseiller
Mme Marlène MONTET, Conseillère
M. Jocelyn PRALIER, Conseiller

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Patrick LABEAU** a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.

Madame **Valérie BATAILLIE** a donné procuration à Monsieur **Patrick LABEAU**.



DELIBERATION N°53/2015/MT
Huîtres de Montsinéry : plan de financement

La cueillette des huîtres sauvages est une pratique traditionnelle sur la commune de Montsinéry-Tonnégrande. Cette activité est très ancienne et de nombreuses études et initiatives ont été prises quant à sa valorisation. Outre la cueillette encadrée par un arrêté préfectoral, plusieurs actions et projets ont été engagés : rencontre avec les producteurs de l'Etat du Pará (Brésil), mise en place d'un premier Atelier Chantier d'Insertion (ACI) sur l'ostréiculture, lancement de la société guyanaise d'ostréiculture, etc.

Pour pouvoir poursuivre ce développement, et en accord avec la demande des services de l'Etat (DAAF et DEAL), il convient d'engager une procédure de classification de la zone de cueillette et culture. L'objectif est de se donner les moyens de la création d'une société d'insertion orientée vers l'ostréiculture, permettant de répondre de manière satisfaisante à la demande des nombreux consommateurs guyanais.

La procédure de classement implique la réalisation d'une pré-étude à soumettre à la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) comprenant les éléments suivants :

1. La cartographie des gisements exploitables ;
2. Une étude de dynamique des populations d'huîtres afin de s'assurer de la durabilité du gisement ;
3. Une étude sur l'itinéraire technique de « domestication » de l'huître sauvage et de son élevage ;
4. Une étude sanitaire comprenant les risques spécifiques de la Guyane ;
5. La description précise de la filière ostréicole.

Les points 1 et 2 restent à engager.

Les points 3 et 4 sont en cours de rédaction par la société PhRi strategy, qui l'effectue sous l'égide de la Commune.

Le point 4 fait l'objet d'une campagne d'analyses en cours confiée à la société Hydreco, avec l'assistance du Parc Naturel Régional de Guyane.

En outre, les services de l'Etat souhaitent disposer d'analyses complémentaires à celles déjà en cours et confiées à Hydreco, notamment des analyses sur les phycotoxines et virologiques (vibrio).

En conséquence, il est nécessaire de prévoir les budgets suivants, qui feront l'objet de demande de subvention dans le cadre du FEAMP :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage de la Commune pour la conduite des dossiers : 40.000€ pour l'année 2016, avec pour objet : rédaction complète des différents dossiers, suivi des analyses, rédaction des appels d'offre, rencontres avec les administrations concernées. Un appel d'offre sera lancé, concernant ces éléments, début 2016 ;
- Cartographie et étude de dynamique de la population : 50.000€ correspondant à la mobilisation d'un organisme qualifié (personnel, équipements, sorties) sur 10 mois environ ;
- Complément d'analyses sanitaires sur des paramètres propres à la Guyane essentiellement virologiques et parasitaires (phycotoxine). Le budget est en cours d'évaluation par l'Institut Pasteur de Cayenne.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Plan de financement	Montant	Taux de participation
Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (F.E.A.M.P)	72.000,00 €	80%
Commune de Montsinéry-Tonnégrande	18.000,00 €	20%
Total	90.000,00 €	100%

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Approuver l'étude sur la classification de la zone de cueillette et de culture ;
- Approuver le plan de financement ;
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes les pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport n° 54/MT/2015 de Monsieur le Maire portant sur les huîtres de Montsinéry (plan de financement);

Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré ;

DECIDE

Article 1: **APPROUVE** l'étude sur la classification de la zone de cueillette et de culture ;

Article 2: **APPROUVE** le plan de financement ci-après :

Plan de financement	Montant	Taux de participation
Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (F.E.A.M.P)	72.000,00 €	80%
Commune de Montsinéry-Tonnégrande	18.000,00 €	20%
Total	90.000,00 €	100%

Article 3: **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

POUR	14	dont procuration(s)	1
------	----	------------------------	---

CONTRE	00	dont procuration(s)	00
--------	----	------------------------	----

ABSTENTION	00	dont procuration(s)	00
------------	----	------------------------	----



Le Maire,

Patrick LECANTE

Publication le :

